

Conditions Générales de Vente 2023

Applicables à compter du 01/01/2023

1 - Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent l'ensemble des relations entre le Client et l'Entreprise individuelle JULIEN CRESPIEN – COSMOS MIMESIS (nom commercial) domiciliée : 25, La Mazure 44520 Issé N° de SIRET 911 096 774 00011.

Acceptation des Conditions Générales de vente :

Toute acceptation du devis comprend la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les Conditions Générales de Vente » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes Conditions Générales de Vente.

2 - Présentation, conditions d'installation et accès :

Le Planétarium Cosmos Mimesis ne peut s'installer **qu'en intérieur**. Cette structure gonflable est constituée de matériaux inflammables, **Certifiés classe M1 (FR) ou Norme T-2 (EU)** conformément à la législation en vigueur, ce qui permet d'accueillir le public en toute sécurité.

Pour accueillir le dôme de 6,5 mètres de diamètre, il est nécessaire de disposer d'une pièce bien aérée avec **un sol propre et lisse** (de type lino, moquette, carrelage ...). En cas de sol « brut » (béton, goudron, parquet ciré ...), l'ajout d'un revêtement de sol propre (tapis, moquette, ...) sera exigé.

L'espace nécessaire doit être d'au moins 8 mètres sur 8 mètres, et une hauteur sous plafond de 3,30 mètres minimum (salle de classe, salle polyvalente, gymnase, salle de réception...). Pour un confort optimal, il est indispensable que l'environnement soit calme, dans un espace tempéré (salle chauffée en hiver / fraîche ou climatisée en été). Une alimentation 230 Volts/16A est nécessaire. L'installation a une consommation optimisée inférieure à 2 KW.

Selon les conditions d'installation de l'animation, il pourra être exigé des grilles ou barrières de protection à installer autour du dôme.

Il est nécessaire de disposer d'1 heure pour le montage/installation et 1 heure pour le démontage du planétarium.

Les séances durent de 30 à 60 minutes, durée définie au préalable lors de l'établissement du devis. Entre chaque séance, un intervalle de 15 à 30 minutes est nécessaire, tant pour le renouvellement de l'air du dôme que pour le flux des personnes entrantes/sortantes.

Le nombre de séances est défini selon les capacités d'accueil et horaires d'ouverture de la structure recevant le planétarium.

En milieux scolaires et centres de loisirs, jusqu'au collège, la capacité d'accueil permet jusqu'à 35 enfants maximum. Pour toutes autres animations (Lycées, Public, ...) la capacité optimale et confortable est de 25 personnes. En cas de *crise sanitaire*, une jauge pourra être appliquée.

Sous le dôme, le public doit s'asseoir à même le sol. Il est toutefois possible d'y installer des chaises ou bancs (non fournis et sous conditions).

Les séances de planétarium sont accessibles à partir de l'âge de **5 ans minimum** soit à partir du cours élémentaire (non adapté aux maternelles); tout mineur devra être accompagné par un tuteur légal ou toute autre personne ayant autorité/responsabilité (enseignant, accompagnateur, ...); pour le public âgé ou présentant un handicap, l'entrée du dôme étant délicate, il est préférable de nous contacter.

Cas particuliers : en cas de météo humide ou pluvieuse, aucun vêtement ou objet mouillé n'est accepté sous le dôme ; la structure (ou client) recevant le planétarium devra mettre en place un système de vestiaire pour le public accédant au planétarium, ainsi que des tapis d'entrée absorbants (pour les chaussures).

Aussi, dans le respect de la loi, l'animateur se réserve le droit d'accès à toutes personnes susceptibles de nuire au bon déroulement de la séance (ébrüité, fortes odeurs, violences verbales ou physiques, ...).

En cas de dommage du matériel par le Client, ou toute personne participant à l'animation commandé par le Client, l'Entreprise facturera le montant des réparations ou du remplacement du matériel en sus de la prestation.

3 - Tarifs

Les tarifs ne seront donnés uniquement que sur devis après étude de la demande du client. Sauf pour les clients réguliers avec qui une convention est signée, venant en sus des présentes Conditions Générales de Vente. Des indemnités de déplacement, hébergement, restauration, seront également éventuellement appliqués.

Les prix sont donnés net de taxe, TVA non applicable. art. 293 B et 261 du CGI.

4 - Réservations

Suite à un premier contact du client par mail ou par téléphone afin de préciser sa demande, Julien Crespin proposera un devis. Il devra au préalable, vérifier la faisabilité de l'activité.

Le devis devra être retourné signer pour validation avec versement d'**arrhes correspondant à 30% du devis, ou bon de commande pour les établissements publics.**

5 - Paiement

Le paiement d'une prestation peut s'effectuer par virement bancaire, par chèque ou en espèce. Le paiement d'une prestation doit se faire dans les 30 jours (date de facturation) à réception de la facture.

Taux des pénalités exigibles à compter du 1er septembre 2022 en l'absence de paiement : 5%
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement :
40 € selon l'article D 441-5 du code du commerce.
Les Conditions Générales de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

6 - Annulation

En cas de force majeure engendrant l'annulation de la prestation à la date prévue, l'animation pourra être reportée à une date ultérieure étudiée et validée par les deux parties. Ainsi aucun dédommagement ne pourra être demandé de la part du client suite à ce report. En cas d'impossibilité de report d'animation, si des arrhes ont été versées au préalable, le client bénéficie d'un avoir pour une autre prestation.

(Liste non exhaustive des raisons d'annulation de la part de l'Entreprise : conditions météo dangereuses, attentats, impossibilité d'accéder au site d'activité, confinement, panne de matériel, ...)

L'exercice du droit de rétractation est exclu après la signature du devis correspondant à la prestation commandée. Toute annulation du Client, fera l'objet d'une facturation dans les conditions suivantes (hors cas de force majeure) :

Si l'annulation intervient:

- Entre le 7ème jour inclus et la date prévue : facturation à 100%.
- Entre le 8ème jour et le 14ème jour inclus avant la date prévue : facturation à 75%.
- Entre le 15ème jour et le 30ème jour inclus avant la date prévue : facturation à 50 %.

Au-delà du 31^{ème} jours inclus avant la date prévue, seules les arrhes versées seront perçues.

7 - Assurances

L'Entreprise dispose de l'ensemble des assurances et agréments nécessaires pour l'ensemble de ses activités. Ils sont disponibles sur simple demande.

8 - Litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera du tribunal compétent (Nantes).

En cas de clause non valable, toutes les autres clauses demeurent applicables, dispositions de l'article R. 212-1 du Code de la consommation.

9 - Affichages, publicités, droits d'images

Pour la promotion de tout évènement, sur l'ensemble des supports papiers (affiches, flyers, ...) Et numériques (sites internet, réseaux sociaux, ...), il est exigé d'utiliser la nomination complète « Le Planétarium Itinérant Cosmos Mimesis », l'apposition du logo du planétarium Cosmos Mimesis, fourni à la signature du devis, ainsi que l'adresse du site internet ou son QR code dédié.

Lors des séances de planétarium, il est formellement interdit de prendre des photos, de filmer ou d'enregistrer les séances. Toutefois, sur demande auprès de l'animateur, il pourra être toléré la prise de quelques captations à des fins d'archives, rétrospectives ou présentations de l'évènement.

Lors des animations du planétarium, un photographe autorisé par Cosmos Mimesis est susceptible d'être présent.

Animation publique : les captations se faisant de manière visible et éventuellement avec le public en groupe, aucun consentement ne sera fait, et pourront être utilisées par l'Entreprise dans le cadre de ces communications. Lors de l'animation, il reviendra aux personnes ne souhaitant pas être publiées de se signaler, ou exercer leur droit de retrait a posteriori. Dans le cadre des captations mettant en avant des personnes de manière distincte, un consentement préalable sera demandé. Ces mêmes règles régissent les mineurs.

Animation non publique : les captations feront l'objet d'une information au préalable valant pour accord explicite, le Client pourra la refuser en l'indiquant lors de la validation du devis. L'Entreprise partagera au préalable les captations qu'elle souhaite utiliser avec le Client, qui pourra refuser sa diffusion. Lors de l'animation, il reviendra aux personnes ne souhaitant pas être publiées de se signaler, ou exercer leur droit de retrait a posteriori. Dans le cadre des captations mettant en avant des personnes de manière distincte, un consentement préalable sera demandé. Le visage des mineurs sera flouté si ce dernier est reconnaissable.

L'ensemble des captations sera la propriété de l'Entreprise, elles seront soumises au droit d'auteur, et il sera ajouté un copyright interdisant son usage sans consentement écrit. L'ensemble des captations et leurs exploitations sont soumis à la législation sur le droit d'auteur et le droit à l'image en vigueur à la date de la prestation.